

Appel à projets de recherche défi clé RIVOC Risques Infectieux et Vecteurs

Dans le texte, le masculin inclut le féminin et est utilisé, sans discrimination, afin d'alléger le texte.

Le défi clé RIVOC (« Risques infectieux et vecteurs – Occitanie ») a démarré ses activités en janvier 2021. Son objectif est de mobiliser et de structurer ses ressources pour développer des approches innovantes et durables pour le contrôle des maladies infectieuses à transmission vectorielle. Le défi clé RIVOC soutient des recherches, des formations et des activités sur l'émergence et la transmission vectorielle des agents infectieux, et leur contrôle, en santé humaine, animale et végétale, dans une optique « une seule santé ». Ses actions se déploieront en région Occitanie à travers un réseau de partenariats au Sud comme au Nord.

Le défi clé RIVOC contribuera au financement de 16 à 20 projets, entre 2021 et 2024, permettant d'amorcer une thématique de recherche et/ou d'explorer une idée novatrice. Le comité de pilotage de RIVOC soutiendra chaque année 4 à 5 projets d'une durée de 1 à 2 ans financés à hauteur de 15 000 € maximum/projet.

RIVOC consacrera 60 000 à 75 000 € à cette action en 2021 en soutenant 4 ou 5 projets.

D'autres actions sont également soutenues par RIVOC : demi-contrats doctoraux (autre AAP), projets de recherche prédéfinis structurants (autre AAP), organisation d'évènements, partenariats avec les parties prenantes, y compris du secteur économiques, gratifications de stages de Master, etc.

Nous souhaitons un mécanisme souple et réactif. Les candidats investigateurs sont invités à renvoyer la fiche jointe, à rivoc-projet@umontpellier.fr

Cadre et critères de sélection des projets de recherche soumis :

- Pertinence en regard des objectifs du défi clé RIVOC.
- Originalité, innovation, justification de la demande en fonction d'autres projets soutenus par ailleurs.
- Le comité veillera à répartir les projets sélectionnés dans les grandes thématiques du défi clé RIVOC (maladies vectorielles et vecteurs aux plantes, aux animaux, à l'Homme, interactions avec les agents pathogènes, SHS, santé globale/une seule santé/écosanté en lien avec les maladies vectorielles).
- Les projets impliquant plusieurs unités/partenaires en région Occitanie sont encouragés.
- Les projets innovants ayant une approche « green deal » seront considérés avec intérêt
- Des projets de science fondamentale et/ou appliquée seront considérés.
- Les perspectives visées à l'issue du projet et la nature du retour sur investissement attendu doivent être identifiées (nouvelles connaissances, formation, nouveau domaine d'étude, sciences citoyennes, valorisation, visibilité, ...).
- Au cas où le nombre de projets sélectionnés serait inférieur au nombre possible de projets à financer, le budget dédié serait reporté sur l'appel suivant.
- Il est demandé aux porteurs d'insérer 3 à 5 références d'articles en lien avec le projet proposé, dont deux dont ils sont co-auteurs.

Au niveau financier et administratif :

- Pour les unités de recherche ayant l'Université de Montpellier comme cotutelle, les fonds attribués seront versés sur des lignes budgétaires de l'UM.
- Pour les unités de recherche n'ayant pas l'Université de Montpellier comme cotutelle, les fonds seront mis en place via une convention de reversement. Ces reversements seront possibles aux tutelles de RIVOC (Cf annexe liste des tutelles) pour une gestion sur une ligne budgétaire de la tutelle recevant le financement. D'autres partenaires, hors tutelles, ne pourront pas directement recevoir des fonds de RIVOC.
- Les frais de gestion ne sont pas applicables même en cas de reversement.
- Toute dépense devrait être effectuée en respectant le cadrage financier et administratif de la Région Occitanie et de la tutelle gestionnaire des fonds.
- En raison des montants attribués, les salaires ne seront pas éligibles, uniquement du fonctionnement, du petit équipement, des prestations ou des gratifications.
- Les fonds attribués seront à justifier auprès de la Région Occitanie par l'établissement porteur. Les unités lauréates des financements s'engagent à transférer tout justificatif et suivi des dépenses effectuées à RIVOC selon un calendrier qui leur sera communiqué.

Communication :

- La Région Occitanie et le défi clé RIVOC seront systématiquement cités dans tout article, production, communication sur le projet. Les participants aux projets s'engagent à mentionner RIVOC et la Région Occitanie lors des communications et publications, et à faire figurer les logos de RIVOC et de la Région Occitanie sur toutes leurs présentations du projet ou de ses résultats.
- Chaque projet terminé fera l'objet d'une présentation lors de l'assemblée générale annuelle de RIVOC.

Comité de sélection : comité de pilotage de RIVOC

Calendrier prévisionnel :

- Lancement de l'appel : 12 mars 2021
- Date limite dépôt de la fiche projet : 30 avril 2021, version Word, par mail à rivoc-projet@umontpellier.fr -objet : APP Recherche RIVOC 2021 / Nom du porteur
- La réponse du comité devrait être connue mi-mai 2021.

Fiche de demande appel à projets innovants défi clé RIVOC 2021

(Budget maximal 15 000 €)

(2 à 3 pages maximum, à envoyer à rivoc-projet@umontpellier.fr)

TITRE du projet	
Acronyme	
Mots Clefs (5)	
Porteur du projet (Nom, coordonnées Email)	
Nom de l'équipe (UMR, entreprise, association, structure)	
Autres partenaires en région Occitanie : nom des co-porteurs et nom des entités	
Collaborations antérieures intersites en région Occitanie	
Autres partenaires éventuels hors région Occitanie : nom des co-porteurs et nom des entités	
En cas de co-financement préciser le nom du projet, durée, montant, organisme financeur et la complémentarité avec le présent projet	
Justificatif : 10 à 20 lignes	
Objectifs : 10 à 15 lignes	
Méthodologie : 1 page maximum	
Résultats attendus	
Budget demandé (avec quelques détails sur le coût des actions)	

3 à 5 références :

Annexe : Liste des tutelles RIVOC

Université de Montpellier (UM) – *Établissement porteur du défi clé* –

CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

CNRS - Centre National de la Recherche Scientifique

ENVT - Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse

INRAE - Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

IRD - Institut de Recherche pour le Développement

MSA - Institut Agro-Montpellier SupAgro

UFTMip - Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées

UPVM - Université Paul Valéry Montpellier

UPVD - Université de Perpignan Via Domitia

UT3 - Université Toulouse 3 - Paul Sabatier

UT2J - Université Toulouse Jean Jaurès